

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMMEDEUXIEME SESSIONPROPOSITION DE LA DELEGATION FRANCAISE

La Commission estime conforme à son mandat de préparer et de soumettre simultanément au Conseil économique et social et aux Gouvernements des Nations Unies :

1. Un projet de Déclaration internationale et générale des Droits de l'Homme, destiné à devenir une Charte, annexe à la Charte des Nations Unies.
2. Un projet de première convention plurilatérale concernant la définition et la garantie de certains droits de l'homme.
3. Des propositions sur la mise en oeuvre pratique des droits de l'homme, à insérer tant dans la déclaration que dans la première convention-type.

Elle décide de discuter le Rapport du Comité de Rédaction sur le projet de déclaration et de former ensuite, pour l'examen des autres questions, deux groupes de travail qui feront rapport à la présente session de la Commission.